

HÉRAULT JURIDIQUE & ÉCONOMIQUE

L'info légale, économique et culturelle

18 décembre 2025 / N° 3599 / Tous les jeudis / 1,20 €



**NARCOTRAFIC
MONTPELLIER
NE PREND
PLUS DE
PINCETTES**



SIÈGE SOCIAL

Cap Concorde - 26, rue du Prado
34170 Castelnau-le-Lez
Tel : 04 99 58 35 55 ou 04 99 58 35 59
annonces.legales@heraultjuridique.com

ANNONCES LÉGALES ET ABONNEMENT

Sur le site : www.herault-tribune.com

Antenne de Castelnau-le-Lez

Nathalie PENOT-LACOMBE - Lucille CANET
annonces.legales@heraultjuridique.com
04 99 58 35 55 / 59

Antenne de Béziers

Rémi ALQUIER / Brigitte MUR
22, route de Sérgnan - 34500 Béziers
04 67 28 09 22
annonces@heraultjuridique.com

Service clients

Richard CONSTANT
richard.constant@heraultjuridique.com
04 99 58 35 54

PUBLICITÉS & PARTENARIATS

Lucille CANET
lucille.canet@herault-tribune.com
06 19 31 52 56

RÉDACTION

Directeur et responsable de la publication :
Pierre-François CANET

Directrice de rédaction :
Marie CANET

Rédacteur en chef :
Cyril DURAND

Rédaction :

Louise BRAHITI
Garlenn GAUD
Arnaud GAUTHIER
Elodie GREGFIN
Théa OLLIVIER
Arnaud DEUX
redaction@herault-tribune.com

RÉALISATION / MONTAGE

Loïc ESPINASSE

ÉDITEUR / IMPRIMEUR

Les Petites Affiches
SARL au capital de 3 200 euros
Cap Concorde - 26, rue du Prado
34170 Castelnau-le-Lez
RCS Montpellier : B 326 068 947

Commission paritaire : n° 0130 I 82654
Conception graphique : Les Petites Affiches.
Dépôt légal : à parution. Copyright 2025 : HJE
© HJE 2025 - Crédits photos au fil des pages



SOMMAIRE

4 "C'étaient des vitrines du blanchiment": les commerces de Las Sorbes

Sous une pluie serrée, les premières pinces de démolition ont mordu le béton. Dans le quartier des Cévennes, la rue de Las Sorbes entame ce mardi 16 décembre une transformation longtemps différée. Après cinq années de procédures, le chantier marque la fin d'un feuilleton judiciaire et urbain, présenté par la collectivité comme "une bataille gagnée" contre des commerces générateurs de nuisances et de trafics.

6 À Montpellier, l'État affiche et ferme les commerces soupçonnés de blanchiment

Fermetures administratives immédiates, affichage public des sanctions et discours assumé sur la "stigmatisation" : sous l'impulsion du préfet de l'Hérault, François-Xavier Lauch, et avec le soutien de la mairie, la lutte contre le narcotrafic s'affiche désormais dans l'espace public, en écho au durcissement annoncé au niveau national par l'exécutif.

8 Après les travaux, les commerçants en difficulté cherchent à dynamiser le cœur de ville

11 Inauguration de la ligne 5, "Une fête à la hauteur de son histoire"

12 Swann Périsse, humoriste : "Montpellier, c'est ma ville d'adoption"

14 Jardin des plantes, le portail sud restauré

16 Annonces légales

Photo de Une :
© LB - Hérault Tribune

Hebdomadaire d'informations juridiques, économiques, financières et culturelles de l'Hérault, habilité à publier des annonces judiciaires et légales pour le département de l'Hérault. Paru de 1957 à 2002 sous le titre de Hérault Judiciaire et Commercial, édition de Montpellier-Sète-Lodève. Adhérent au Syndicat national de la Presse judiciaire et au Syndicat de la Presse judiciaire de province.

EDITO

La démolition des commerces de la rue de Las Sorbes restera comme l'un des actes marquants du mandat de Michaël Delafosse, maire socialiste qui a fait de la lutte contre le narcotrafic un axe politique central. Un geste assumé, revendiqué comme une (petite) victoire dans la bataille contre le blanchiment de l'argent de la drogue. Une opération d'urbanisme pensée comme un concentré de symboles : reprise de contrôle de l'espace public, démonstration d'autorité politique, coopération affichée entre l'État et la Ville. Un message adressé, aussi, à des habitants présentés comme lassés des nuisances et gagnés par un sentiment d'abandon. Mais tout symbole, aussi puissant soit-il, appelle le débat. À vouloir frapper vite et fort, le risque existe de brouiller la frontière entre une lutte légitime contre les réseaux criminels et la stigmatisation de pratiques commerciales.

La réalité du blanchiment par certains commerces de façade est pourtant peu contestée. Les enquêtes menées par la police nationale, parfois sur plusieurs territoires du département, démontrent à quel point ces circuits sont structurés et délétères pour l'économie locale. Couper ces flux financiers constitue un levier central dans la lutte contre le narcotrafic, et les maires sont longtemps restés démunis face à ce phénomène. L'appel de Michaël Delafosse à une évolution de la loi afin de doter les élus locaux de moyens d'action renforcés, rencontre un écho largement partagé.

La ligne devient plus fragile sur le terrain du discours. Lorsque le maire associe publiquement épiceries de nuit, barber shops, fast-foods et « *commerces de façade* », il ouvre un champ d'interprétations qui dépasse sans doute son intention initiale. Pour des associations comme le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap), ces propos nourrissent une confusion dangereuse entre formes de commerce populaires, quartiers populaires et délinquance.

Fermer un commerce, afficher un arrêté, démolir un bâtiment sont des actes visibles. Le démantèlement des réseaux mafieux repose avant tout sur des enquêtes longues et complexes, menées par la police nationale et l'institution judiciaire. À Montpellier, la volonté politique de s'attaquer au blanchiment est réelle et assumée, marquant une rupture avec des années de renoncements. Faire les poches aux trafiquants en ciblant leurs tiroirs-caisses apparaît nécessaire, mais reste forcément insuffisant. D'autant que, malgré un arsenal répressif renforcé par la loi contre le narcotrafic et les récentes déclarations du président Emmanuel Macron à Marseille, rien n'indique que la vague de consommation de drogues qui déferle sur la France soit en voie de reflux. Espérons, pour celles et ceux qui subissent au quotidien les ravages du trafic, que cette opération ne se limite pas à une vitrine politique.

Cyril DURAND



"C'ÉTAIENT DES VITRINES DU BLANCHIMENT"

Les commerces de Las Sorbes tombent

Sous une pluie serrée, les premières pinces de démolition ont mordu le béton. Dans le quartier des Cévennes, la rue de Las Sorbes entame ce mardi 16 décembre une transformation longtemps différée. Après cinq années de procédures, le chantier marque la fin d'un feuilleton judiciaire et urbain, présenté par la collectivité comme "une bataille gagnée" contre des commerces générateurs de nuisances et de trafics.

Par Louise BRAHITI



Il est un peu plus de 10h, ce mardi 16 décembre, quand le bruit sourd des engins résonne entre les façades de la résidence Beausoleil. Les rideaux de fer sont cabossés, les vitrines déjà éventrées, les enseignes sans nom pendent au-dessus de locaux étroits, alignés comme des boxes. Pendant des années, cette portion de la rue de Las Sorbes a concentré tout ce que les habitants ne voulaient plus voir : des épiceries de nuit ouvertes 24h/24, presque sans clients, des regroupements nocturnes, des nuisances sonores, un sentiment diffus d'insécurité.

« J'assume mes mots »

Sur les quatorze cellules commerciales, dix étaient occupées par ces commerces nocturnes. Officiellement de proximité, officieusement soupçonnés d'abriter d'autres activités. « *On voyait bien que ce n'était pas pour répondre aux besoins des habitants* », résume Michaël Delafosse, en pointant le chantier. « *Ce n'était pas du commerce de pâtes ou de riz. C'étaient des vitrines du blanchiment de l'argent de la drogue. Et j'assume mes mots.* »

La rue, axe interquartiers long de 1,6 kilomètre reliant l'avenue de la Liberté à l'avenue du Père Soulard, voyait passer chaque jour près de 6 000 véhicules. Malgré la limitation à 30 km/h instaurée dans toute

la ville depuis août 2021, les vitesses constatées atteignaient en moyenne 50 km/h, avec jusqu'à 20 % d'infractions au-delà. À cette circulation dense s'ajoutaient les lignes de bus 6 et 10, « *des trottoirs étroits, parfois inaccessibles aux personnes à mobilité réduite, et aucune infrastructure cyclable* ». Pour les riverains, l'accumulation était devenue intenable. « *Ma voisine s'est déjà fait courser en voiture parce qu'elle a klaxonné* », raconte Marie-Hélène, habitante de la rue depuis plus de trente ans. « *On a longtemps eu l'impression que personne ne pouvait rien faire.* »

Une opération longue et lourde

La scène observée ce matin rue de Las Sorbes constitue l'aboutissement d'un processus engagé près de cinq ans plus tôt, révélateur des marges de manœuvre mais aussi des limites de l'action municipale face à des activités commerciales jugées « *problématiques* ». Avant d'en arriver à la démolition, la Métropole de Montpellier a d'abord mobilisé les instruments réglementaires



à sa disposition. Dès le début du mandat, « *plusieurs arrêtés municipaux viennent encadrer l'activité des épiceries de nuit, avec une limitation des horaires d'ouverture, puis l'interdiction de la vente de protoxyde d'azote* », rappelle le président de la Métropole. Ces mesures ne sont pas sans susciter de réactions. « *J'ai eu droit à une manifestation devant la mairie pour atteinte à la liberté du commerce* », s'insurge Michaël Delafosse.

Ces outils – « *bien que nécessaires* » – ne permettent toutefois pas « *de traiter durablement la situation spécifique de la rue de Las Sorbes* », où les signalements d'habitants se poursuivent. La collectivité décide alors d'emprunter une voie plus structurelle : celle de l'expropriation et du rachat des cellules commerciales. Une option rare à cette échelle, coûteuse et juridiquement encadrée, qui implique un calendrier long et une exposition politique assumée. « *Nous respectons la loi, contrairement aux narcotrafiquants, et respecter la loi, ça prend du temps* », insiste le président de la Métropole.

Le dossier avance par séquences successives : délibérations en conseil municipal, lancement d'une enquête publique, obtention d'une déclaration d'utilité publique, puis négociations foncières.

Démolition, avant la transformation

La démolition engagée le 16 décembre constitue la première étape concrète du projet. « *Elle doit s'étalement sur environ un mois, incluant la déconstruction des anciens locaux commerciaux, la démolition de clôtures attenantes à la résidence Beausoleil et l'évacuation des déchets* », précise Michaël Delafosse.

Le projet prévoit un élargissement des trottoirs, la création de pistes cyclables continues et sécurisées, la reconfiguration de certains carrefours pour raccourcir

les traversées piétonnes, ainsi qu'une végétalisation accrue. « *Ces aménagements vont permettre de sécuriser les cheminements vers le collège Simone-Veil et le lycée Jules-Guesde, établissements fréquentés quotidiennement par plusieurs centaines d'élèves* ».

Avant l'aménagement de surface, l'ensemble des réseaux devra être repris : eau potable, eaux usées, eaux pluviales, enfouissement des réseaux aériens, rénovation de l'éclairage public et création d'un réseau de chaleur. Les travaux d'espace public doivent débuter à l'été 2026, pour une livraison annoncée fin 2027.

Des enjeux qui dépassent la rue

Si la municipalité présente l'opération comme un projet urbain, elle lui attribue également une portée politique. « *Cette démolition a valeur de symbole* », affirme-t-il. « *Au moment où le président de la République se rend à Marseille, nous disons qu'à Montpellier, nous agissons.* »

Le maire profite de l'événement pour relancer un débat plus large sur les compétences des édiles en matière de commerce. Il plaide pour « *un droit de regard accru sur l'implantation des activités commerciales* », estimant que les communes disposent aujourd'hui d'outils asymétriques : un pouvoir important sur l'urbanisme résidentiel, mais très limité sur la nature des commerces de proximité. « *On nous demande notre avis pour les grandes surfaces en périphérie, mais on est aveugles sur ce qui s'ouvre dans nos rues* », soutient-il.

La rue de Las Sorbes est présentée comme un cas d'école, mais pas comme un cas isolé. D'autres secteurs de Montpellier sont évoqués, notamment le quartier Saint-Martin, récemment marqué par un incendie mortel dans une épicerie de nuit. « *Ce que nous avons fait ici, je compte bien le faire ailleurs* », promet-il. ■

